



Règlement du concours Prix Ados du Cript Bretagne 2011-2012, 9^e Edition

Préambule

Le Cript Bretagne a souhaité promouvoir la lecture auprès des élèves des établissements adhérents publics et privés à travers la mise en place du concours Prix Ados Cript Bretagne.

L'objectif est de favoriser le développement de la lecture, du sens critique et de l'argumentation chez les élèves. Ce prix est un support pour aborder la littérature à travers des activités pédagogiques différentes et ludiques, proposer des animations autour du livre.

Article 1

Le Cript Bretagne organise pour l'année 2011-2012 le 9^{ème} Prix Ados Cript Bretagne.

Article 2

Peuvent participer à ce prix les élèves des classes de secondes générales et technologiques et de secondes professionnelles, encadrés par un de leurs professeurs, inscrits dans les établissements scolaires publics et privés adhérant au réseau régional Cript Bretagne.

Article 3

Cinq romans sur le thème « des ados aux États-Unis » ont été choisis en juin 2011 par l'équipe d'animation du Cript Bretagne.

Les titres sélectionnés pour le Prix Ados Cript Bretagne 2011-2012 sont :

Chasseur d'orages, Elise Fontenaille, Rouergue, 2009

Les yeux de Rose Andersen, Xavier-Laurent Petit, L'école des loisirs, 2003

Brooklyn babies, Janet Mcdonald, Thierry Magnier, 2006

Le premier qui pleure a perdu, Sherman Alexie, Albin Michel Jeunesse, 2008

Granpa', Christophe Léon, Thierry Magnier, 2010

Article 4

Le Cript Bretagne fait parvenir aux établissements publics et privés inscrits au concours Prix Ados Cript Bretagne les romans qu'ils auront sélectionnés parmi la liste ci-dessus, ainsi que des affiches annonçant le concours.

Article 5

Tous les établissements participants s'engagent :

- à lire un maximum de livres issus de la sélection.

- à renvoyer au Cript Bretagne le présent règlement daté et signé par les chefs d'établissements pour acceptation **avant le jeudi 22 septembre 2011.**

Article 6

Les enseignants des classes de secondes générales et technologiques et de secondes professionnelles souhaitant concourir, remplissent un bulletin d'inscription par classe.

Au minimum, une production doit être proposée par chacune des classes participantes, faute de quoi le remboursement des ouvrages au Cript Bretagne sera exigé. Cependant, certains cas de force majeure pourront être étudiés par l'équipe d'animation du Cript Bretagne. Pour cela, une lettre de désengagement sera nécessaire.

Article (6 bis)

Chaque établissement participant recevra une récompense d'un montant d'environ 40 €.

La remise de cette récompense est conditionnée à la présence d'un représentant de l'établissement le jour de la proclamation des résultats.

Article 7

Après la lecture d'un maximum de romans, et **pour le lundi 19 mars 2012**, les élèves de secondes générales et technologiques ou les élèves de secondes professionnelles doivent :

- rédiger **une nouvelle** en 3 pages maximum

- ou créer une **affiche** inspirée d'un des romans proposé dans l'article 3.

Une présélection au sein de chaque classe peut être effectuée afin de ne présenter que **trois écrits et/ou trois affiches** au jury.

Le choix des catégories doit se faire au moment de l'inscription (affiche, nouvelle, affiche et nouvelle).

Article 8 Caractéristiques de la nouvelle:

La nouvelle doit mettre en scène **un évènement** de la vie d'un ou de plusieurs adolescents de la sélection.

- Le ou les héros seront nécessairement Herb Moriarty (Chasseurs d'orages), Junior (Le premier qui pleure a perdu), Adriana (Les yeux de Rose Andersen), John Washington Hite (Granpa') ou Raven (Brooklyn babies).

- Il est bien sûr possible d'entrecroiser ces personnages.

- Les caractéristiques du ou des personnage(s) (reprise des éléments géographiques, relationnels, temporels trouvés dans les livres de la sélection...) doivent apparaître dans les productions écrites des élèves.
- La présence d'un titre significatif est obligatoire. Il doit faire allusion à la culture ou à l'imaginaire américain.

Les normes de présentation :

- texte dactylographié : format A4, police Verdana en corps 10, interligne 1,5, marge de 2 cm en haut/bas/gauche/droite
- nombre de pages limité à 3 (9 000 caractères maximum)
- pages numérotées
- un exemplaire à envoyer en version papier
- un exemplaire à envoyer en version numérique (fichier Word ou fichier OpenOffice)
- texte identifié derrière chaque page (Noms, classe, établissement)

Article 9 : Caractéristiques de l'affiche :

L'affiche doit illustrer un des romans de la sélection.

Le titre du roman choisi ainsi que son auteur doivent apparaître sur l'affiche.

Pour des raisons de droits d'auteurs et de droits à l'image :

- l'affiche créée doit se démarquer de la couverture originale
- l'utilisation d'images, photos et dessins libres de droits ou créés par les élèves est acceptée.
- l'utilisation de photographies nécessite l'autorisation des personnes photographiées

Pour cela, il est demandé aux élèves de citer leurs **sources numériques**, en fournissant dans un document annexe la copie du ou des documents ou des photographies, textes, dessins utilisés avant modification, ainsi que les références bibliographiques de ceux-ci (revue, site internet...). Ce document permettra au jury de bien prendre en compte le travail réel de l'élève.

Pour moins de disparités dans les productions, nous souhaitons inciter les élèves à utiliser les logiciels de création d'affiches ou de mise en page (traitement de texte). Au minimum et pour un meilleur rendu, il est vivement conseillé de scanner les productions. Dans ce cas, seule la copie scannée doit être envoyée au CRIPT Bretagne. De même, il est préférable que le titre soit dactylographié pour une meilleure lisibilité.

Les normes de présentation:

- format A3
- disposition Portrait
- liberté des outils graphiques (dessin, calque, photomontage)
- liberté des outils de mise en couleur
- Interdiction d'éléments 3 D dépassant le cadre A3 de l'image et empêchant la photocopie de l'affiche

Article 10

Un jury composé de professeurs d'éducation socio-culturelle et de français, de documentalistes, de proviseurs, d'un ou plusieurs lauréat(s) de l'édition précédente et de l'équipe d'animation du Cript Bretagne décernera le Prix Ados Cript Bretagne pour la meilleure nouvelle et la meilleure affiche. Trois prix seront décernés par catégorie.

Article 11

Le jury déterminera son choix en fonction des critères suivants :

nouvelle

- Cohérence avec les caractéristiques du ou des personnages choisis
- Les caractéristiques de la nouvelle mentionnées dans l'article 8 doivent être suivies.
- La qualité de l'écriture (conjugaison...) et de l'orthographe

Affiche :

- Accroche visuelle : couleur, typographie, concision du texte et pertinence, positionnement des éléments
- Cohérence avec le roman choisi
- Créativité, originalité

Article 12

Le Prix Ados Cript Bretagne sera remis **officiellement le jeudi 5 avril 2012**.

Les auteurs remportant le concours Prix Ados Cript Bretagne dans chaque catégorie seront récompensés par des livres et des chèques-lire.

L'ensemble des productions de nouvelles sera rassemblé et édité sous la forme d'un « catalogue » et diffusé sur le réseau régional.

Article 13

La participation au Prix Ados Cript Bretagne entraîne l'acceptation entière du présent règlement.

Cachet de l'établissement participant

Date et signature du chef d'établissement :